

## **Compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 octobre 2008, à 18h15 à Villefort**

PRESENTS : MMES GARROS, BACHERE O., FERRIE, MARCHAND, FONTANEAU, ESPANOL, ROUSE, RIGAUD, LEMINEZ, CANET, MRS ETTORI, COEFFARD, RIVALS, GUILHAMAT, BACHERE Y., FAURE, BENET, PIC, SALVAT, BAUZOU, PENANDO, VIDAL, COLOMER, BACAVE, LAFFONT, MONTORO, CARABEN, TORRES, BOUDLET, MARTINEZ, JOULIA, LEFEBVRE, CLERGUE, LOUVET, BERENGUER.

Monsieur l'adjoint au maire de Villefort accueille l'Assemblée et la remercie de sa présence dans sa commune, il passe ensuite la parole à Monsieur le Président qui donne lecture de l'Ordre du jour.

Monsieur le Président fait ensuite lecture du compte rendu du précédent conseil communautaire

Le Président nomme ensuite un secrétaire de séance : Madame MARCHAND Céline.

### **1) Cession d'une partie du champ LEGRAND**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Commune de Chalabre souhaitait que la Communauté de Communes du Chalabrais lui cède une parcelle du terrain d'athlétisme afin d'y installer une aire multi-jeux.

Monsieur le Président précise que la Commune de Chalabre se chargera de tous les frais de géomètre, de notaire, de clôture...

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de voter pour cette cession.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

### **2) Vote du budget service d'aide à domicile**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Chalabrais gère le service d'aide à domicile et que le Conseil Général demande désormais d'établir un budget prévisionnel spécifique au service (budget M22).

Monsieur le Président présente donc les propositions budgétaires équilibrées en dépenses et en recettes pour un montant de 453 954.42 € et demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir les valider.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

### **3) Vote : indemnité du receveur**

Monsieur le Président précise que conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor, une nouvelle délibération, suite au renouvellement du conseil communautaire, doit être prise pour fixer le taux de l'indemnité de conseil et pour accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Monsieur le Président propose donc de fixer le taux à 100% du montant alloué et d'accorder également une indemnité de confection des documents budgétaires.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

#### **4) Définition de la compétence énergie renouvelable**

Suite à la dernière assemblée, Monsieur le Président rappelle qu'il avait proposé d'interroger l'ensemble des conseils municipaux concernant la possibilité de transférer la compétence « étude d'opportunités d'implantation d'énergies renouvelables en tenant compte des contraintes d'environnement ».

Monsieur le Président demande donc tout d'abord à chaque maire de s'exprimer pour donner l'avis de son conseil municipal sur le transfert de cette compétence.

Sainte Colombe sur l'Hers	favorable
Gueytes et Labastide	défavorable
Peyrefitte du Razès	défavorable
Courtauly	non délibéré
Caudeval	défavorable
Corbières	favorable
Montjardin	favorable
Saint Benoit	non délibéré
Puivert	non délibéré
Tréziers	favorable
Chalabre	défavorable
Villefort	non délibéré
Rivel	favorable
Sonnac sur l'Hers	favorable

Monsieur le Président demande ensuite à l'assemblée de procéder au vote

**VOTE :       19 POUR  
              11 CONTRE  
              4 ABSTENTION**

#### **5) Convention de mise à disposition de l'espace Internet**

Monsieur le Président indique que l'espace Internet, inauguré en juin dernier, est ouvert au tout public sous couvert d'une participation financière de 0,50 € la demi-heure ou 10 € pour une adhésion à l'année et que la fréquentation de cet espace pour les premiers mois d'activité est bonne avec 550 usagers

Monsieur le Président précise que pour renforcer son rôle de service à la population, notamment en matière de formation, des démarches de sollicitation des centres de formation ou de structures para-publiques ont été engagées.

Monsieur le Président annonce que l'ANPE se propose déjà d'organiser gratuitement des ateliers pour une période test de trois mois, exclusivement à destination des demandeurs d'emplois, une à deux fois par semaine.

Monsieur le Président propose donc de délibérer pour permettre la signature de conventions de mise à disposition de l'espace internet avec des organismes de formation ou des structures assimilées à vocation sociale.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

## 6) Evolution dossier crèche

Monsieur le Président fait un bref rappel de l'évolution de la situation avec notamment l'annonce le lundi 20 octobre 2008 par le trésorier de l'association lui-même du détournement de la somme de 80 000 €.

Suite à cette annonce, une assemblée générale extraordinaire de l'association s'est tenue le 24 octobre à la salle des cèdres. Lors de cette assemblée, le Président a démissionné puis il a fait procéder à la désignation d'un conseil d'administration : 15 parents (membres de l'association), 5 élus, l'ancien président (en tant que membre fondateur), un représentant de la CAF, et la directrice de la crèche.

Monsieur le Président précise ensuite qu'une nouvelle réunion de travail a été effectuée la CAF et cette dernière a annoncé sa volonté de continuer des recherches sur la totalité des sommes non justifiées afin de connaître l'exactitude du détournement et pouvoir ainsi prendre les décisions qui s'imposeront.

Monsieur le Président indique que la somme de 80 000 € semble avoir été restituée et après ventilation des affectations de cette somme, cela permettrait de terminer l'année 2008.

Une fois le point sur la situation fait, monsieur le Président précise que plusieurs questions doivent être posées et notamment :

- Lors de la désignation du bureau, les élus représentants la communauté de communes au conseil d'Administration doivent-ils accepter la candidature de M. CROESI à la présidence ? **la réponse fut NON à l'UNANIMITE**
- Les élus représentants la communauté de communes au conseil d'Administration devront-ils demander au futur président, quel qu'il soit, d'engager des poursuites sur la gestion précédente ? **la réponse fut OUI à l'UNANIMITE**
- Considérant que l'ancien Président de l'association ne peut pas se décharger de la responsabilité sur la gestion passée, le bureau de la Communauté de Communes du Chalabrais est-il autorisé à engager des poursuites judiciaires sur ce sujet et également sur la diffamation qui a été faite sur la Communauté de Communes du Chalabrais, ses élus et son personnel s'il l'estime nécessaire ? **La réponse fut OUI à l'UNANIMITE pour déposer une plainte pour détournement d'argent conjointement avec Monsieur le Maire de Chalabre. Egalement, une plainte doit être déposée pour diffamation.**

## 7) Bilan : transport à la demande

Monsieur le Président rappelle que le transport à la demande a fêté sa première année d'existence le 7 octobre dernier et que le bilan général effectué donne pleinement satisfaction pour ce mode de transport en s'appuyant notamment sur une enquête réalisée auprès des actuels usagers et les résultats chiffrés de cette première année.

Monsieur le Président précise qu'une convention de partenariat et de co-financement est en cours de signature avec le Conseil Général et le positionnement officiel du Conseil Régional en matière de transport à la demande est encore en attente.

Le service est globalement très apprécié et monsieur le Président tient à remercier « Les Taxis du Quercorb » pour leur sérieux et la qualité du service effectué et il précise que ce partenariat est encore engagé pour les 2 années à venir et a permis la consolidation d'un emploi mi-temps dans l'entreprise.

Monsieur le Président précise que l'objectif pour 2009 est donc de conforter ce service de transport, via un renforcement de la communication en vue de l'adhésion de nouveaux utilisateurs permettant notamment une meilleure rentabilité du service. Par ailleurs, des perspectives d'évolutions sont apparues au sein de l'enquête et la faisabilité sera étudiée, avec les partenaires financiers, de créer une ligne par mois à destination de Carcassonne, notamment pour permettre l'accès aux services spécialisés de santé.

## **8) Bilan : étude Eric Fabre**

Monsieur le Président rappelle que l'étude d'Eric Fabre sur l'évolution des paysages du Val d'Ambronne du XVIII<sup>ème</sup> siècle à nos jours arrive à son terme. Une réunion du comité de pilotage qui a suivi pendant ces trois années son déroulement a eu lieu mercredi 22 octobre pour en établir le bilan et étudier les perspectives à donner à ce travail.

Monsieur le Président précise qu'Eric Fabre a mené son étude avec sérieux et a respecté l'ensemble des engagements fixés, que ce soit les délais ou les budgets prévus. Monsieur le Président tient à le remercier pour son implication pour les animations de cet été et son engagement à revenir pour cet hiver et l'été à venir.

Monsieur le Président indique que les réalisations issues de cette étude sont déjà une réalité mais sont également des perspectives de produits touristiques de qualité et spécifiques à notre territoire.

- L'ouvrage « Les métairies en Languedoc », dont la Communauté de communes a acquis 500 exemplaires et vendus 160 et dont nous souhaitons poursuivre la vente.
- Les animations culturelles : conférences, balades commentées et lectures de paysages qui ont attiré en trois ans un public nombreux, de villageois en hors saison et de vacanciers et d'habitants des résidences secondaires en été.
- L'exposition de photos et de dessins qui sera remise en forme pour accompagner et illustrer les animations d'Eric Fabre
- Le sentier des métairies, dont il nous faudra probablement réétudier l'itinéraire pour éviter la commune de Corbières. [*Monsieur JOULIA (Maire de COURTAULY) fait la remarque que si la commune de CORBIERES est toujours contre ce projet, il n'a plus lieu d'être.*]
- La création de produits touristiques.

Monsieur le Président précise que certains élus semblent intéressés pour que soit reconduit cette étude sur leur territoire mais il propose que dans un premier temps, ce premier travail soit valoriser sous toutes ces formes, avant d'envisager la réalisation d'une nouvelle étude, en partenariat avec Eric Fabre.

L'Ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h.